



## NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

**Mise à jour du Guide concernant les prestations dentaires**

Le *Guide concernant les prestations dentaires* a été mis à jour et présente les politiques du Programme des SSNA qui s'appliquent aux fournisseurs de soins dentaires. Ce Guide comporte des liens pour vous permettre d'accéder rapidement aux formulaires et aux renseignements sur le programme.

Veuillez vous assurer de télécharger la version la plus récente du Guide accessible à l'adresse [canada.ca/fr/sante-canada/services/services-sante-non-assures-pour-premieres-nations-et-inuits/prestations-et-services-couverts-programme-services-sante-non-assures/prestations-pour-soins-dentaires.html](http://canada.ca/fr/sante-canada/services/services-sante-non-assures-pour-premieres-nations-et-inuits/prestations-et-services-couverts-programme-services-sante-non-assures/prestations-pour-soins-dentaires.html).

**Nouveaux formulaires électroniques**

Les fournisseurs peuvent facilement s'inscrire au Programme des SSNA en remplissant le Formulaire d'inscription du fournisseur de soins dentaires et le Formulaire d'inscription de l'hygiéniste dentaire accessibles sur le Site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse [fr.provider.express-scripts.ca/dental/forms](http://fr.provider.express-scripts.ca/dental/forms).

Veuillez télécopier ou poster le formulaire dûment rempli et signé à Express Scripts Canada.

Les formulaires électroniques à remplir, indiqués ci-dessous, sont également accessibles sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA :

- Formulaire d'avis de fin de traitement d'orthodontie – Programme des SSNA
- Résumé des soins d'orthodontie – Programme des SSNA
- Demande pour l'examen orthodontique et le dossier diagnostique

*Veuillez vous assurer que vous disposez de la version la plus récente de l'application Adobe Reader lorsque vous remplissez les formulaires.*

## RAPPELS

**Mise à jour des honoraires dentaires en 2017**

Les grilles tarifaires régionales des soins dentaires du Programme des SSNA à l'intention des dentistes généralistes (DG), des spécialistes (SP), des chirurgiens buccaux (Chirur.), des denturologistes (DN) et des hygiénistes dentaires (HY) indiquent les codes d'actes dentaires et les honoraires admissibles. Ces codes et honoraires doivent être précisés lorsque vous soumettez des demandes de paiement. Les codes d'actes qui figurent dans les grilles sont fondés sur les descriptions du Guide du système de codification standard et du répertoire des services de l'Association dentaire canadienne (ADC), du Guide des tarifs de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ), du Guide des honoraires de la Fédération des dentistes spécialistes du Québec (FDSQ), du Guide des services de l'Association des denturologistes du Canada et de la Liste nationale des codes de services de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD).

La mise à jour des honoraires dentaires pour 2017 est prévue aux dates indiquées ci-dessous.

Mise à jour des honoraires dentaires	Province ou territoire
Le 1 <sup>er</sup> février 2017	Nunavut Saskatchewan Territoires du Nord-Ouest Yukon
Le 1 <sup>er</sup> mars 2017	Île-du-Prince-Édouard Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Terre-Neuve-et-Labrador
Le 1 <sup>er</sup> avril 2017	Alberta Ontario
Le 1 <sup>er</sup> mai 2017	Manitoba Québec
Le 1 <sup>er</sup> juin 2017	Colombie-Britannique

Vous pouvez télécharger les grilles régionales des soins dentaires du Programme des SSNA ainsi que les mises à jour, les errata et les modifications aux grilles à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse [fr.provider.express-scripts.ca](http://fr.provider.express-scripts.ca). Dans la page réservée aux fournisseurs de soins dentaires, cliquez sur **Grilles des services**, puis sur l'année et la province ou le territoire.

## Surveillance relative au respect de la politique endodontique des SSNA

Nous rappelons aux fournisseurs que les demandes de paiement soumises pour tout traitement de canal, peu importe la dent, doivent respecter la politique endodontique des SSNA. Pour s'assurer du respect de cette politique, le Programme des SSNA continuera d'effectuer des suivis de tous les traitements de canal en vérifiant les prédéterminations des autres services dentaires, par exemple les couronnes. Les traitements de canal qui auront été réglés sans prédétermination et qui ne respectent pas la politique endodontique feront l'objet d'un recouvrement. Les fournisseurs qui, à plusieurs reprises, ne respectent pas la politique pourraient être tenus de soumettre une prédétermination relativement à tout traitement de canal effectué sur une dent.

Même si la prédétermination n'est plus requise pour un traitement de canal standard effectué sur les dents antérieures, les prémolaires, les premières et deuxièmes molaires, le fournisseur de soins dentaires peut soumettre les demandes avec les documents à l'appui au Centre de prédétermination dentaire aux fins de révision. Les demandes seront révisées pour s'assurer qu'elles respectent les critères et les lignes directrices de la politique endodontique des SSNA.

## Précisions concernant les couronnes mises en bouche

Nous rappelons aux fournisseurs de soins dentaires que **seules** les couronnes individuelles complètes en métal coulé (code 27301; au Québec, codes 27300 DG, 27202 PROSTHO) et les couronnes individuelles en porcelaine sur base métallique (code 27211; au Québec, codes 27210 DG, 27225 PROSTHO) sont admissibles dans le cadre du Programme des SSNA. Tous les autres types de couronnes (par ex. en zircon, ou e-max, etc.) sont exclus et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

Les couronnes non admissibles et facturées au moyen de codes admissibles peuvent faire l'objet d'un recouvrement. Une demande de paiement qui est soumise de nouveau pour une couronne admissible qui remplace une couronne non admissible qui a déjà été mise en bouche n'est pas acceptée.

## Exigences relatives à la lisibilité des demandes de paiement manuelles

Les fournisseurs qui ne remplissent pas les formulaires en ligne doivent s'assurer que tous les formulaires qu'ils soumettent manuellement (par télécopieur ou par la poste) sont lisibles et clairs. Express Scripts Canada enverra une lettre au fournisseur et lui demandera de soumettre la demande de nouveau si le formulaire est illisible. Vous trouverez les formulaires de demandes de paiement pouvant être remplis en ligne à l'adresse [fr.provider.express-scripts.ca](http://fr.provider.express-scripts.ca).

## COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

### EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention  
des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de fournisseur sous la main.*  
1 888 511-4666

#### Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,  
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,  
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement  
pour soins dentaires

#### Postez les demandes de paiement à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
Demandes de paiement pour soins dentaires -  
Programme des SSNA  
3080, rue Yonge, bureau 3002  
Toronto, ON M4N 3N1

#### Télécopiez les demandes de paiement pour soins dentaires

numéro sans frais : 1 888 249-6098

Service des relations avec  
les fournisseurs

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès  
du Programme des SSNA et disposer de son propre  
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir  
des services.*

#### Télécopiez les demandes de paiement au numéro sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

#### Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
5770, rue Hurontario, 10<sup>e</sup> étage  
Mississauga, ON L5R 3G5

### PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE SOINS DENTAIRES

Centre de prédétermination dentaire  
du Programme des SSNA

#### Soins dentaires

**Services de santé non assurés**  
Direction générale de la santé des Premières Nations  
et des Inuits

Santé Canada  
200, Promenade Églantine  
IA 1902D  
Ottawa, ON K1A 0K9

Téléphone sans frais : 1 855 618-6291  
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

#### Services d'orthodontie

**Services de santé non assurés**  
Direction générale de la santé des Premières Nations  
et des Inuits

Santé Canada  
200, Promenade Églantine  
IA 1902C  
Ottawa, ON K1A 0K9

Téléphone sans frais : 1 866 227-0943  
Télécopieur sans frais : 1 866 227-0957

### PRÉDÉTERMINATIONS

#### Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en Colombie-Britannique n'est pas centralisé à Ottawa. La Régie de la santé des Premières Nations traite les demandes de prédétermination, les demandes de remboursement aux bénéficiaires et les demandes d'appels.

Régie de la santé des Premières Nations  
757, rue West Hastings  
Bureau 540  
Vancouver, BC V6C 3E6

Téléphone : 1 888 321-5003  
Télécopieur : 1 604 666-5815

### Formulaires des SSNA

**Téléchargez** les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.